

sur les œconomats, c'est-à-dire : à M. Perrault 400 frs, à M. Rigauville 400 frs, à M. St. Onge 400 frs, à M. Cugnet 400 frs et autant à M. Collet. Cette pension commence à courir depuis le terme de Noël, c'est-à-dire du 1er janvier, et sera échue au mois de janvier 1767. Vous retirerez vos lettres d'échanges payable dans le mois sur M. de Sainxy, économe général du Clergé. Vous y joindrai un certificat de vie légalisé avec un blanc-seing signé; en bas d'un côté et de l'autre vis-à-vis votre nom, vous mettrez : *pour quittance de pension*, afin que votre blanc-seing ne courre pas de risques. Observez bien ces formalités, sans quoi l'économe ne pourrait pas vous payer, parce qu'il lui faut une décharge en bonne forme. Le pauvre père Jacrau est parti sans être assuré de son sort. ⁽¹⁾

“ Vous trouverez, messieurs, que ces pensions sont bien modiques, vous avez raison, vous méritiez à tous égards mieux que cela; j'ai fait à cette occasion, je vous le proteste, les plus vives et pressantes sollicitations, mais je n'ai rien pu obtenir au-delà. Je guetterai le moment, et M. d'Orléans ayant plus d'étoffe et de facilité, je ne désespère pas de vous obtenir une augmentation. Voilà plus de deux ans, messieurs, que je refuse Meobec, parce que je ne voyais aucune sûreté pour vos pensions. On me promettait, mais je voulais être sûr de votre affaire. Si je n'eus pas réussi à obtenir des pensions sur les œconomats et qu'on y eut mis l'abbaye avec les dépendances, à peine en auriez-vous eu chacun 200frs, les droits qui reviennent au Roy et à l'économe, prélevés ainsi que les gages d'un régisseur que l'économe aurait été obligé de placer à Méobec, qui aurait emporté à lui seul 1500 frs au moins, nous aurions eu ensuite à supporter les accidents imprévus. Il aurait arrivé et trop souvent

⁽¹⁾ Il s'en revenait au Séminaire de Québec.